

Questions et réponses sur l'assurance voyage du module Majoré de l'assurance Croix Bleue

Lors des rencontres d'information tenues à l'automne dernier sur les nouvelles options d'assurance, les participants ont soumis de nombreuses questions et les membres du Comité Avantages sociaux viennent de formuler les réponses à une première série de préoccupations sur l'assurance voyage offerte dans le module Majoré.

Si vous avez choisi cette protection et projetez de partir en voyage, il serait bon de vérifier les conditions de cette nouvelle assurance. Par exemple, la notion de stabilité de conditions préexistantes **au voyage comporte des subtilités qu'il vaut mieux connaître.**

Vous pouvez accéder au document par le lien suivant : <http://bit.ly/2sA6tan>. Sur le site web aprhd.qc.ca, **le document se trouve sous l'onglet « À propos/Foire aux questions/Avantages sociaux/Assurance voyage Croix Bleue » et également sous l'onglet « Dossiers/Croix Bleue »**, au bas de la page.

Concernant les autres sujets soulevés lors des rencontres (médicaments, soins paramédicaux, choix à 65 ans et questions diverses) le comité prévoit fournir les réponses cet automne.

Bon été à tous,

Jacques Villeneuve, responsable du dossier Avantages sociaux
Association provinciale des retraités d'Hydro Québec

75, boul. René-Lévesque Ouest, bur. 133-N, Montréal, Québec H2Z 1A4

Pour vous désabonner de notre liste d'envoi [cliquez ici](#).

Copyright © 2017 APRHQ, Tous droits réservés.

Membres infolettre 2017-05-30

Notre adresse postale:

APRHQ 75, boul. René-Lévesque Ouest bur. 133-N Montréal, Qc H2Z 1A4 Canada

[Ajoutez nos coordonnées à vos contacts](#)

Voulez-vous changer comment vous recevez ces courriels?

Vous pouvez [mettre à jours vos préférences](#) or ou [vous désabonner de cette liste](#)